

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

Département

HERAULT

**Délibération 2022/45**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERET  
Séance du 6 octobre 2022**

Date de la convocation : 30/09/2022

Date d'affichage : 30/09/2022

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres votants par procuration : 3

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 14

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

**Objet de la délibération : REMBOURSEMENT BILLETS DE TRAIN - ISABELLE SILHOL**

L'an deux mil vingt-deux et le six octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme I. SILHOL.

Président : I.SILHOL

Présents : Éric BONAFE, Estelle BONNIOL, Bruno CASTES, Bernadette DEL-ROX, Grégory GUIZIOU, Stéphanie JEUNET, Christine NOHARET, Pauline SOULAIROL, Christophe VIDAL, Dominique ZARAGOZA

Absents votants par procuration : Muriel HUGOL, Patrick LOUX, Sébastien SILHOL,

Absents excusés : Magalie BILHAC,

Quorum : 14/15

Monsieur Bruno CASTES est élu secrétaire.

Madame SOULAIROL expose au Conseil Municipal que le voyage scolaire à Paris des 19 et 20 septembre 2022 s'est bien passé mis à part le voyage retour.

Elle explique au Conseil que Madame le Maire a dû avancer les 34 billets de trains retour à la suite d'un problème d'embarcation et demande au Conseil de rembourser Madame le Maire des frais avancés.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE de rembourser Madame Isabelle SILHOL, Maire de Péret, et accompagnatrice du voyage scolaire, de la somme de 1626.80 € avancée pour les billets retour de train Paris – Béziers.**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Le Maire, Isabelle SILHOL



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture  
Et publication ou notification le